

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-six septembre à dix-huit heures trente

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. LEMAIRE – Mme DUVAL – M. JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – Mme LECLERC – M. BRUNAUD

OBJET

Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

Convention pour le règlement de l'action culturelle réalisée par l'artiste ECLOZ

DATE DE CONVOCATION
20 septembre 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Francis GESLIN
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M. GOMIS
M. MIZABI à Mme DUDOUEY
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. SACHOT
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER
M. FRESSEL à Mme VANDEL
Mme FRIBOULET à M. BRUNAUD
M. BULARD à Mme LECLERC

Mme Barrière est nommée secrétaire de séance.

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf souhaite développer l'art dans la rue, à l'image des portraits réalisés dans les écoles municipales par l'artiste C215 en 2023.

Ainsi, en complément de la réalisation d'une fresque sur le transformateur électrique situé rue aux Saulniers à proximité du collège Jacques-Emile Blanche, l'artiste ELCOZ exécutera une œuvre urbaine accessible à tous.

Pour mettre en oeuvre ce projet nommé « Carte blanche à ECLOZ à Emile Blanche », une convention précise les conditions administratives (la participation financière, le lieu d'intervention, le droit d'auteur, etc)

Le montant de la prestation est fixé à 2 625 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'artiste ECLOZ.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant

Le souhait de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf de réaliser une oeuvre sur le transformateur électrique situé Aux Saulniers ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstentions 4 (Mme FRIBOULET, M. BULARD, Mme LECLERC,
M BRUNAUD)

Article unique : d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat pour le projet Graff, avec l'artiste ECLOZ.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits